

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

1 – Appel

24 conseillères et conseillers sont présents, 4 se sont excusés. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

2 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

3 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

4 – Rapport de la Commission de Gestion concernant la visite des alpages

M. Jonathan Roch lit le rapport.

M. Claude Goy précise que les travaux prévus et envisagés pour la Posogne seront tous englobés dans un projet de réfections du chalet et d'améliorations pour cet alpage.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

5 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2021-02 relatif à « l'Autorisation générale de statuer, plaider et emprunter »

Mme Solange Roch lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale :

- **De statuer**
- **De plaider**
- **De fixer** les modalités d'emprunts
- **De fixer** la limite de compétence pour ces objets à CHF 30'000.00 par cas
- **De relever** la commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

6 – Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2021-03 relatif aux « Indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 et du Conseil communal »

Mme Véronique Dupraz-Rutz lit le rapport

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accorder** aux membres de la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature
- **D'accorder** aux membres du Conseil communal, pour la législature 2021-2026, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature
- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

7 – Rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2021-04 relatif à « l'Arrêté d'imposition pour 2022 et 2023 »

Mme Florine Fahrni lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** l'arrêté d'imposition proposé pour l'année 2022 et 2023
- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts communaux
- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

8 – Préavis 2021-05 relatif au « Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel régional du Jura vaudois »

Les conseillères et conseillers ont tous reçu le préavis, ce dernier n'est donc pas lu.

La parole n'étant pas demandée, le Bureau propose la commission suivante :

Moffrand Dany, Président
Favre Sylvain
Ortega Michel
Pythoud François
Reymond Chenuz Magali

qui est approuvée à l'unanimité.

9 - Communications de la Municipalité et divers

Mme Véronique Dupraz-Rutz souhaite que la Municipalité s'intéresse et s'investisse dans un Plan climat, pourquoi ne pas faire un groupe de travail ou une commission parmi les conseillers ?

M. Claude Languetin, Syndic, informe que la Municipalité prend note de cette proposition et reviendra vers le Conseil.

Mme Magali Reymond Chenuz appuie l'intervention de Mme Dupraz-Rutz et propose d'étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit.

M. Danilo Perotti, répond qu'il va étudier cette possibilité. En 2021, la Municipalité a participé à deux actions pour observer le ciel la nuit et de ce fait l'éclairage public a été éteint pendant deux nuits une en mai et une en août.

M. Michel Ortega demande si la Municipalité prévoit de fêter les 925 ans de Vaulion en 2022 ? **M. Claude Languetin** répond qu'il n'y a rien de prévu mais retient la proposition.

Mme Solange Roch intervient sur la sécurité des enfants et villageois sur les trottoirs, etc... et souhaite que la Municipalité étudie des solutions pour l'amélioration de la sécurité routière.

M. Danilo Perotti informe que depuis plusieurs semaines il étudie diverses solutions qui seront proposées à l'Etat de Vaud et au Conseil en 2022.

Mme Magali Reymond Chenuz s'étonne que le Président du Conseil communal, en début de séance, demande à Dieu de bénir les débats. **M. Nicolas Bersier, Président**, informe que cette possibilité fait partie d'un article du Règlement du Conseil communal et reviendra à la prochaine séance avec une discussion et/ou votation.

Le Président, M. N. Bersier rappelle la prochaine séance du Conseil communal du jeudi 9 décembre 2021.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h38.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer

N. B. « sous réserve d'acceptation par le Conseil communal »